



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet

Cabinet - Bureau du cabinet

Pôle représentation de l'État et affaires réservées

Affaire suivie par : CG

Mèl. : pref-intervention@tarn.gouv.fr

Réf. 2025/A01/396

Albi, le 21 MARS 2025

Monsieur le sénateur,

Par votre courrier en date du 6 janvier dernier, vous avez souhaité appeler mon attention sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits en centre-bourg, en zone classée, et la difficulté à trouver des accords avec le service de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn (UDAP81) est amenée à rédiger des avis sur des projets de travaux, en espaces protégés, avec la plus grande rigueur, des avis appuyés par une argumentation dans le strict respect des lois en vigueur.

Ces avis se basent sur la circulaire interministérielle du 9 décembre 2022 relative à la production des énergies renouvelables en zones protégées et sur le guide gouvernemental de l'insertion architecturale et paysagère de décembre 2023, co-écrit par le Ministère de la Culture, le Ministère de la Transition énergétique et le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

Ces outils encouragent l'installation de panneaux solaires sous réserve de maintenir une qualité du cadre de vie urbain et paysager dans les abords des monuments historiques. Des orientations et recommandations sont déclinées au regard du contexte d'implantation et des enjeux patrimoniaux et paysagers (centres anciens, faubourgs, espaces péri-urbains, zones d'activités, grands paysages naturels et ruraux).

Le 28 mars 2024, une première réunion portant sur la thématique du photovoltaïque s'est tenue en préfecture avec l'ensemble des élus des communes concernées par des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

Pour faire suite à votre requête, j'ai saisi Monsieur Patrick GIRONNET, ABF et directeur de l'Unité Départementale Architecture et Patrimoine du Tarn (UDAP81), avec lequel vous avez ainsi pu évoquer le 6 mars dernier cette thématique des panneaux solaires en espace protégé et la Mission d'information sénatoriale « Architecte des Bâtiments de France, périmètre et compétences » (rapport du 25/09/2024), qui confirme et soutient l'avis conforme ABF des panneaux solaires en espace protégé, entre autre.

Enfin, une rencontre entre Monsieur Jean-Marc BALARAN, président de l'association des maires et des élus locaux du Tarn (ADM81), Monsieur Patrick CARAYON, président de l'association des maires ruraux du Tarn (AMRF81) et le chef de l'UDAP du Tarn, est prévue le 3 avril prochain afin d'éclairer les maires à ce sujet, de répondre à toutes leurs interrogations et de pouvoir aboutir à des échanges constructifs avec ces derniers.

Tels sont les éléments d'information que je tenais à porter à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le sénateur, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,


Laurent BUCHAILLAT

Monsieur Philippe FOLLIOU
Sénateur du Tarn
8 place Charles de Gaulle
81 330 Saint-Pierre-de-Trivisy